



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Nord-Atlantique-Manche Ouest**

Service infrastructures et équipements de sécurité maritime
Division phares et balises de Bretagne Nord

DÉCISION N° 2025/242

La directrice interrégionale de la mer-Nord Atlantique-Manche Ouest

Vu :

- le décret n° 2017-1653 du 30 novembre 2017 relatif à la signalisation maritime ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 modifié portant définition du système de balisage maritime et de son référentiel nautique ;
- l'arrêté du 30 novembre 2017 relatif au traitement des dossiers de signalisation maritime ;
- le rapport inter-ministériel du 15 décembre 2020 sur le signalement des aires marines protégées ;
- les avis de l'expert nautique du 4 avril 2024 ;
- le procès-verbal de la commission nautique locale de Lézardrieux du 4 avril 2025 ;

CONTEXTE

Le projet consiste à modifier la signalisation maritime de l'accès au bassin à flot du Linkin suite à d'importants travaux de réaménagement de la zone, particulièrement la condamnation de la porte d'accès de 5,85m de large au bénéfice d'un seuil basculant de 12 m de large construit plus à l'Ouest (Dossier PRISME 2024-22-0002).

DÉCIDE

ARTICLE 1

La suppression de l'espar de caractère marque spéciale « balise du seuil n°1 » (n°SYSSI 2200189).
La modification en conséquence des numérotations dans les noms des cinq balises de seuil restantes telle que décrite en annexe 1. Ces aides sont classées ANC.

ARTICLE 2

La suppression du feu de caractère bâbord « Feu de la rade mole Ouest » (n°SYSSI 2200159).

ARTICLE 3

La modification du nom et du rythme du feu de la bouée de caractère tribord « bouée Nord Linkin » (n°SYSSI 220163) qui devient « Linkin n°1 » et dont le rythme devient scintillant normalisé Q. Cette aide est classée ESM.

ARTICLE 4

La modification de la portée nominale du feu de la tourelle active « Gomonéou » qui devient 1M. Cette aide est classée ESM.

ARTICLE 5

La modification du nom de la bouée de caractère tribord « bouée Sud Linkin » (n°SYSSI 220162) qui devient « Linkin n°3 ». Cette aide est classée ESM.

ARTICLE 6

La modification du nom et du rythme du feu de la bouée de caractère bâbord « bouée du sas » (n°SYSSI 220161) qui devient « Linkin n°2 » et dont le rythme devient 2 éclats groupés en 6 secondes normalisé FI(2). Cette aide est classée ESM.

ARTICLE 7

De suivre l'avis de la CNL du 4 avril 2025 et de créer quatre espars (2 bâbord et 2 tribord) aux points saillants des bajoyers du seuil basculant tels que décrits en annexe 1. Les espars côté mer seront actifs ; les espars côté bassin seront passifs. Ces aides seront classées ANC.

ARTICLE 8

Les caractéristiques des feux de trafic portuaire devront répondre à la recommandation R0111 de l'AISM.

ARTICLE 9

Le financement des créations, des modifications, ainsi que l'entretien du balisage de l'ensemble de la concession sera à la charge de l'exploitant.

ARTICLE 10

Les modifications prévues devront faire, en application des textes en vigueur, l'objet de diffusion de l'information nautique et d'une transmission au SHOM.

Cette décision prend effet pour chaque élément, à la date de réalisation de l'opération confirmée par l'information nautique correspondante.

Brest, le 28 mai 2025

La directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique Manche Ouest et par délégation,
le chef de service de la division infrastructures
et équipements de sécurité maritime
Ronan Roué

Destinataires :

CEREMA
DGAMPA
SHOM
Demandeur

ANNEXE 1

Tableau récapitulatif des aides dans la zone de navigation de l'accès au bassin à flot du Linkin à PERROS-GUIREC (modifications en gras)

n°SYSSI	nom	position	type	marque	marque de jour	Feu	classement
2200163	Linkin n°1	48°48,320' N 003°25,902' W	bouée active	latérale tribord	vert + forme conique	G – Q – 1M	ESM
2200188	Gomonéou	48°48,273' 003°25,825' W	tourelle active	latérale bâbord	rouge + voyant	R – Q – 1M	ESM
2200162	Linkin n°3	48°48,235' N 003°26,030' W	bouée active	latérale tribord	vert + forme conique	G – FI – 1M	ESM
2200160	Feu du Linkin	48°48,196' N 003°26,311' W	feu de musoir	latérale tribord	vert et blanc	G – FI(2) – 6M	ESM
2200161	Linkin n°2	48°48,197' N 003°26,358' W	bouée active	latérale bâbord	rouge + forme cylindrique	R – FI(2) – 1M	ESM
à créer	Linkin n°4	48°48,272' N 003°26,354' W	espar actif	latérale bâbord	rouge + voyant	R – Q – 1M	ANC
à créer	Linkin n°5	48°48,274' N 003°26,345' W	espar actif	latérale tribord	vert + voyant	G – Q – 1M	ANC
à créer	Linkin n°6	48°48,278' N 003°26,357' W	espar passif	latérale bâbord	rouge + voyant	/	ANC
à créer	Linkin n°7	48°48,280' N 003°26,349' W	espar passif	latérale tribord	vert + voyant	/	ANC
2200159	Feu du mole Ouest	SUPPRIME					
2200189	digue submersible balise n°1	SUPPRIME					
2200190	digue submersible balise n°1	48°48,248' N 003°26,387' W	espar passif	spéciale	jaune + voyant	/	ANC
2200191	digue submersible balise n°2	48°48,225' N 003°26,399' W	espar passif	spéciale	jaune + voyant	/	ANC
2200192	digue submersible balise n°3	48°48,202' N 003°26,430' W	espar passif	spéciale	jaune + voyant	/	ANC
2200193	digue submersible balise n°4	48°48,177' N 003°26,480' W	espar passif	spéciale	jaune + voyant	/	ANC
2200194	digue submersible balise n°5	48°48,161' N 003°26,544' vW	espar passif	spéciale	jaune + voyant	/	ANC